

Les Zelles traite les menuiseries contenant de l'amiante !

Chantier de Vitrolles (13), plus de 500 fenêtres remplacées

Très utilisée dans la construction entre les années 1940 et 1960, puis interdite en 1997, l'amiante est au cœur de la plupart des chantiers de rénovation actuels. La réhabilitation de logements collectifs représentant plus de 60 % des activités de la société Les Zelles, le désamiantage est évidemment au cœur des préoccupations lors de chaque chantier.

Formée pour intervenir « sous-section 3 et 4 », Les Zelles participe à des projets de grande ampleur, en remplaçant des menuiseries contenant de l'amiante. C'est le cas en région PACA, avec un véritable cas d'école pour Les Zelles : l'intervention dans plus de 100 logements habités construits dans les années 1960.



Les Zelles s'adapte à la problématique de l'amiante

Spécialiste de la rénovation sociale, l'entreprise Les Zelles intervient très régulièrement sur des chantiers où l'on retrouve de l'amiante dans les joints des menuiseries ou l'isolation... Pour répondre aux exigences de ces projets et aux dernières évolutions juridiques, les équipes – encadrants et techniciens – ont suivi des formations pour intervenir « sous-section 3 », en désamiantage lors des changements de menuiseries. Jusqu'alors seule la formation « sous-section 4 » était nécessaire. Grâce à cette nouvelle qualification, la société se positionne en expert de ce type de prestation, un savoir-faire désormais reconnu sur le marché.

Détection et adaptation des procédures

Pendant la phase d'étude qui précède le chantier, le maître d'ouvrage fait réaliser un DTA (Diagnostic Technique Amiante), afin d'identifier et de localiser les éléments contenant de l'amiante. Dans le cadre du désamiantage de menuiseries, Les Zelles propose ensuite un plan de retrait qui détermine la procédure employée, depuis l'évaluation jusqu'à la mise en décharge. Le plan est validé par un appartement témoin qui entérine le mode opératoire déployé ensuite dans les différents logements habités... Pendant ces tests, un contrôle continu du taux d'empoussièrement permet de s'assurer de la sécurité des occupants et intervenants.

Interventions minutieusement encadrées

Comme sur le chantier de Vitrolles, les travaux de changement de menuiseries sont souvent réalisés dans des logements habités. Avant l'intervention, une zone de travail confinée est créée afin d'isoler les occupants pendant le démontage et l'emballage des menuiseries. Les menuiseries existantes sont soigneusement découpées, tout en évitant les contacts avec les parties amiantées. Elles sont ensuite scotchées, emballées de manière étanche, puis évacuées par l'extérieur. Les opérateurs intervenant sur ces chantiers sont équipés de combinaisons intégrales et de masques ventilés.



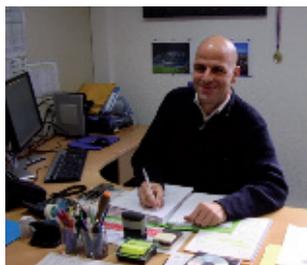
Contacts Presse



Chantier de la résidence Le Maillane à Vitrolles (13)

Ce projet de réhabilitation global vise la requalification de l'ensemble du secteur. Au total, Les Zelles aura procédé au changement de plus de 500 menuiseries réparties dans 102 logements habités.

- > Maître d'ouvrage : Nouveau Logis Provençal
- > Maître d'œuvre : BETEREM
- > Entreprise Générale : Dumez (Groupe Vinci)
- > Nombre de logements : 102
- > Nombre de menuiseries : plus de 500
- > Durée des travaux : 3 mois (du 01/07/12 au 01/10/12)



Gilbert Casanova,
Directeur de l'agence
Les Zelles en PACA

« Une agence régionale
pilote sur la question
de l'amiante »

70 % de notre activité est consacrée à des chantiers de rénovation intégrant de l'amiante. La spécialisation sur la question a donc été très naturelle, puisqu'elle nous permet de répondre à la demande exacte du marché.

Nous avons fait le choix de former nos équipes et sous-traitants afin de proposer une prestation complète et autonome de remplacement des fenêtres dans des appartements habités.

Ainsi, nous avons musclé notre valeur ajoutée et pris de l'avance sur le sujet. Ça fonctionne, puisque Les Zelles est aujourd'hui reconnue pour ce savoir-faire dans le secteur du sud de la France.

La législation vis-à-vis de l'amiante évolue très régulièrement. Nous savons déjà que d'ici à fin 2013 il sera nécessaire d'obtenir une qualification AFAC AFNOR ou QUALIBAT pour continuer à intervenir sur nos ouvrages.

L'amiante, ou la bête noire du bâtiment...



Dalles de sols ou de plafonds, peintures, ragréage, enduits, joints, isolation... l'amiante utilisée à partir des années 1940 se retrouve aujourd'hui dans de très nombreux composants des bâtiments conçus à partir de cette période. Utilisée à des fins d'isolation ou de durcisseur, cette matière très nocive pour la santé de ceux qui la manipulent a été interdite en 1997. Aujourd'hui, plus de 15 millions de constructions en contiendraient encore et environ 3000 personnes en meurent chaque année.

L'objectif du nouveau gouvernement est de parvenir à rénover 1 million de logements anciens par an dont 500 000 dans le parc social. Un objectif difficile à atteindre, faute d'entreprises habilitées à intervenir sur des chantiers présentant des problématiques spécifiques (en particulier celles dues à la présence d'amiante). Les Zelles, véritable spécialiste de la rénovation sociale, se positionne donc comme un acteur incontournable du secteur grâce à son savoir-faire et ses qualifications.

Contacts Presse